Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20261104-2026B33-DE

Publié le : mardi 10 novembre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

SÉANCE DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de novembre, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : 12

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. CHEVREY Mickaël, M. Gérald ROY, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. David COLIN, M. Robert CHASSERY.

Date de la convocation : 28 octobre 2026

Était excusée : Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

1.1 Marchés publics

B2026-33 Attribution du marché relatif à l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil et de l'aire de grand passage des gens du voyage sur le territoire de le Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

Vu la délibération n°C2026-59 du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2026, déléguant au Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics supérieurs à 90 000 €HT et sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

VU le marché actuel relatif à la gestion et à l'entretien des aires des gens du voyage et arrivant à échéance le 31 décembre 2026.

VU l'avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 30 septembre et publié le 2 octobre 2026 au BOAMP avec une date limite de réception des offres fixée au 30 octobre 2026 à 12h00.

VU les résultats de la consultation,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer le marché relatif à l'entretien et à la gestion de l'aire d'accueil et de l'aire de grand passage des gens du voyage, à GESTIONN'AIRE sis à ARBENT (01) comme suivant :

- un prix forfaitaire annuel de 45 480 € HT pour la gestion de l'aire permanente d'accueil ;
- un prix unitaire de 490 € HT par semaine d'occupation pour la gestion de l'aire de grand passage ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20261104-2026B33-DE

Publié le : mardi 10 novembre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

- un prix unitaire de 400 € HT pour le fauchage et débroussaillage de l'aire de grand passage (prestation supplémentaire n°1) ;

- un prix unitaire de 50 € HT par intervention de médiation du prestataire lors de stationnement illicite (prestation supplémentaire n°2).

Le marché est conclu à compter du 1er janvier 2027 pour une durée ferme de 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2027. Le nombre de reconductions est fixé à trois. L adurée de chaque période de reconduction est d'un an. La durée totale du marché, toutes reconductions comprises, ne peut excéder quatre ans.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces relatives au marché attribué et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Anthony VADOT

Date 09/11/2026

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 09/11/2026